

www.rotary.org



ROTARY INTERNATIONAL

One Rotary Center

1560 Sherman Avenue

Evanston, IL 60201-3698

États-Unis

www.rotary.org

FR—(1108)

DISPONIBLE EN LIGNE

VISION POUR L'AVENIR DE LA FONDATION ROTARY

Plan Vision pour l'avenir – Réponses à vos questions

NOUVEAU MODÈLE SUBVENTIONS

Pourquoi la Fondation modifie-t-elle la structure de subventions ?

Depuis 1917, les programmes de la Fondation n'ont subi que de légères modifications. À l'aube d'un nouveau siècle de service, la Fondation a redéfini sa mission pour accroître son efficacité et faciliter le développement d'actions à fort impact et à résultats durables par les Rotariens.

Comment fonctionnera le nouveau modèle ?

La Fondation offrira deux types de subventions :

- Subventions de district : elles seront attribuées en bloc aux districts pour le financement d'actions locales et internationales de petite envergure. Les districts pourront utiliser jusqu'à 50 % de leur Fonds spécifique de district chaque année et seront seuls responsables de la gestion des fonds, sans implication de la Fondation.
- Subventions mondiales : elles financeront des actions de plus grande envergure à fort impact et aux résultats durables dans l'un des six domaines d'actions stratégiques. La Fondation administrera ces subventions de la même manière que le système actuel.

Deux choix s'offrent aux clubs :

- Monter leurs propres actions pour bénéficier d'une subvention mondiale financée par les parrains et grâce à une contrepartie du Fonds mondial.
- Participer à des actions « clé en main » avec des organisations partenaires choisies par la Fondation. Le financement est assuré à 100 % par le Fonds mondial et l'organisation partenaire. Les Rotariens sont responsables de la mise en place de l'action.

Quels sont les domaines d'action stratégiques des subventions mondiales ?

Il y en a six :

- Paix et prévention/résolution des conflits
- Prévention et traitement des maladies
- Eau et assainissement
- Santé de la mère et de l'enfant
- Alphabétisation et éducation de base
- Développement économique et local

Comment seront sélectionnées les organisations partenaires ?

La sélection s'effectuera par la Fondation en fonction de la capacité des organisations à apporter aux clubs et aux districts leur expertise technique, des moyens financiers et/ou un travail de promotion.

Quelle est la différence entre partenaire stratégique et organisation partenaire ?

Un partenaire stratégique est une organisation avec laquelle la Fondation a développé des actions « clé en main » financées par des subventions mondiales dans un des 6 domaines d'action stratégiques. Les clubs et les districts peuvent parrainer ces actions en conjonction avec le partenaire stratégique.

Une organisation partenaire est choisie directement par les clubs et districts pour collaborer à une action.

Quelle est la place des programmes éducatifs dans le nouveau modèle ?

Le programme des Centres du Rotary – et l'initiative Dons majeurs pour les Centres du Rotary qui vise à réunir 95 millions de dollars – ne change pas, les activités de ce programme entrant totalement dans le cadre du domaine stratégique Paix et prévention/résolution des conflits.



Les activités éligibles des autres programmes éducatifs comme les Échanges de groupes d'étude et les bourses de la Fondation existeront dans le cadre des deux types de subventions.

Si la profession des membres d'une équipe EGE ou la matière d'un boursier entrent dans le cadre d'un des domaines stratégiques, l'activité est éligible pour une subvention mondiale. Les districts peuvent utiliser une subvention de district pour financer leurs activités éducatives n'entrant pas dans le cadre des domaines stratégiques.

Quel sera l'impact du nouveau modèle sur PolioPlus ?

Programme phare du Rotary International, PolioPlus demeure l'objectif prioritaire de l'organisation et continuera de fonctionner de la même façon jusqu'à l'éradication de la polio.

Le nouveau modèle continuera-t-il de soutenir les activités actuellement couvertes par les subventions pour Volontaires ?

Oui, la participation des Volontaires pourra être financée par des subventions de district.

Le Fonds mondial continuera-t-il de soutenir de petites actions ?

Les administrateurs de la Fondation ont fixé à 15 000 dollars le montant minimum des subventions mondiales. Les actions de moindre envergure peuvent être financées par les subventions de district. Les clubs et les districts sont encouragés à travailler ensemble pour monter des actions d'une envergure suffisante pour bénéficier de ce montant minimum et ayant un impact durable et à long terme.

La Fondation continuera-t-elle de verser une contrepartie aux contributions de club et de district ?

Oui. Les subventions mondiales pourront bénéficier d'une contrepartie du Fonds mondial de 100 % pour les contributions issues de FSD et de 50 % pour les contributions en espèces qui ne font que transiter par la Fondation (contributions en espèces à la Fondation hors Fond de participation aux programmes).

PARTICIPATION AU PROGRAMME PILOTE VISION POUR L'AVENIR

Quand mon district peut-il faire acte de candidature pour participer au programme pilote Vision pour l'avenir ?

Les candidatures seront acceptées en ligne de la fin janvier au 15 mai 2009. Consulter régulièrement www.rotary.org pour de nouvelles informations.

Quand débutera le programme pilote ?

Le programme pilote de 3 ans débutera le 1^{er} juillet 2010.

Comment un district pilote nommera-t-il son responsable Fondation étant donné qu'un mandat de trois ans est requis pour ce poste ?

Afin de rentabiliser la formation et de garantir la continuité, les districts pilotes devront avoir le même responsable Fondation pour toute la durée de la phase pilote. En conséquence, les districts pilotes pourront soit nommer un nouveau Rotarien soit maintenir en fonction pour trois ans le responsable en place au moment du lancement du pilote.

Comment les districts seront-ils sélectionnés ?

La Fondation sélectionnera un groupe de districts représentatif en termes de répartition géographique, de taille, de niveau de participation aux activités de la Fondation, d'efficacité dans la gestion des fonds et de respect des exigences en matière d'envoi de rapports.

Quand saurai-je si mon district a été sélectionné ?

Les districts sélectionnés seront notifiés le 1^{er} juin 2009.

Les districts pilotes recevront-ils une formation ?

Oui. La formation des districts pilotes sera intégrée dans le cycle de formation du Rotary. Les gouverneurs élus et les responsables Fondation des districts concernés devront suivre début 2010 une formation obligatoire financée par la Fondation. Dans le cadre de la formation, les districts seront informés des formalités à suivre pour obtenir des subventions.

Les clubs peuvent-ils faire acte de candidature au programme pilote ?

Non. Seuls les districts peuvent faire acte de candidature. Pour cela, un district doit obtenir l'accord d'au moins deux-tiers de ses clubs.

Comment mon club ou mon district peuvent-ils financer des actions en dehors des domaines d'action stratégiques ?

Les activités éligibles qui ne rentrent pas dans le cadre des domaines stratégiques définis peuvent bénéficier de subventions de district.

Les clubs d'un district pilote peuvent-ils participer aux programmes actuels de la Fondation ?

Non. Les districts pilotes et leurs clubs doivent adhérer totalement au nouveau modèle de subventions et ne peuvent pas faire de demande de subvention de contrepartie ou participer aux programmes actuels, à l'exception de PolioPlus et des Centres du Rotary.

Les clubs d'un district pilote peuvent-ils utiliser une subvention mondiale ou une subvention de district dans un partenariat avec un club d'un district non pilote ?

Une subvention de district peut être utilisée au sein du district et à l'extérieur, que le district partenaire soit pilote ou non. Seuls les districts pilotes et leurs clubs peuvent utiliser une subvention mondiale.

Les clubs et les districts pilotes peuvent-ils établir un partenariat avec des organisations avec lesquelles aucune relation stratégique n'a été nouée ?

Oui. Les clubs et les districts sont encouragés à continuer de développer des partenariats avec des organisations locales pour mettre en place des actions financées par un des deux types de subventions.

Que se passe-t-il si mon district a encore une subvention en cours lors du démarrage du programme pilote ?

Les services de la Fondation aideront votre district à satisfaire à toutes les exigences en matière de rapports afin que la subvention puisse être close.

Un district non sélectionné peut-il faire acte de candidature l'année suivante ?

Non. La procédure de candidature et de sélection n'aura lieu qu'une fois et aucun district ne sera ajouté une fois le programme pilote démarré.

Quel sera l'impact du programme pilote sur les districts non sélectionnés ?

Votre district continuera de fonctionner selon la structure actuelle jusqu'à ce que le nouveau modèle de subventions soit mis en place à travers le monde en 2013-2014. Certains programmes et subventions actuels de la Fondation seront cependant progressivement abandonnés d'ici à 2013-2014 pour dégager les ressources nécessaires à la transition vers la nouvelle structure. Dès 2010-2011, la Fondation cessera de financer les programmes et subventions suivants :

- Bourses d'études pluriannuelles
- Bourses pour stages linguistiques
- Subventions pour professeurs de l'enseignement supérieur
- Subventions 3-H
- Subventions pour Volontaires
- Subventions en cas de catastrophe

Les districts non sélectionnés pour être district pilote seront informés du déroulement du programme pilote et leur formation au nouveau modèle de subventions débutera en 2012-2013 en vue de la transition de juillet 2013.

PROGRAMMES DE RECONNAISSANCE

Quels sont les changements apportés aux programmes de reconnaissance de la Fondation ?

- Les médailles de PHF ne seront plus envoyées automatiquement mais seront disponibles à la vente.
- Le donateur seul sera autorisé à transférer ses points.
- Les points expireront au décès du donateur, du veuf ou de la veuve du donateur majeur (au moins 10 000 USD).

- Les points ou montants transférables devront être d'au moins 500 points.
- Un nouvel insigne sera créé pour les membres du Cercle Arch C. Klumph.

Quelle est la date d'entrée en vigueur de ces changements ?

Le 1^{er} juillet 2009.

Quand le nouvel insigne sera-t-il disponible ?

L'insigne pour les membres du Cercle Arch C. Klumph devrait être disponible en décembre.

Pourquoi ces changements ?

Les administrateurs souhaitent depuis longtemps simplifier les programmes de la Fondation et avoir davantage de ressources disponibles pour répondre aux attentes des donateurs. Le Plan Vision pour l'avenir et ces changements ont pour but de simplifier les programmes de reconnaissance et ainsi de rendre la Fondation plus efficace dans sa gestion des dons effectués par les Rotariens et non Rotariens.

Les présidents de club pourront-ils toujours transférer les points des membres du club à l'aide de leur numéro d'identification ?

Dans le passé, les présidents de club étaient autorisés à transférer les points des anciens ou actuels membres du club en utilisant leur numéro d'identification. Une fois que ce changement entre en vigueur, seul le donateur sera autorisé à le faire.

Qu'entend-on par « Les points expireront au décès du donateur, du veuf ou de la veuve d'un donateur majeur » ?

Maintenant que le donateur sera seul à pouvoir transférer ses points, le solde des points expirera à son décès. Par contre, le veuf ou la veuve d'un donateur majeur sera autorisé(e) à transférer ces points au nom du donateur.

Que signifie le minimum requis de 500 points pour les transferts de points ?

Le Rotariens, clubs et districts pourront toujours transférer des points pour obtenir ou attribuer des PHF mais le transfert minimum sera fixé à 500 points. Les demandes de transfert de moins de 500 points ne seront pas honorées.

Pourquoi les médailles pour les PHF seront-elles uniquement disponibles à la vente ?

Les témoignages de reconnaissance de PHF cesseront d'inclure une médaille. Cet article deviendra facultatif et sera uniquement envoyé si une commande est passée. Les témoignages de reconnaissance continueront à être évalués régulièrement afin de s'assurer qu'ils correspondent aux objectifs de l'organisation.